









-  Clôture interdite
 -  Clôture végétale doublée ou non d'un grillage souple gris n'excédant pas une hauteur de 1.80m
 -  - Muret plein d'une hauteur de 1,00m hauteur. La hauteur du mur pourra être portée à 1,80m uniquement dans le cas de la prolongation d'un bâtiment implanté à l'alignement d'une voie, ou d'une emprise publique.
 -  - Mur bahut de 1,00m de hauteur maximum surmonté d'une grille, le tout n'excédant pas une hauteur de 1.50m
 -  - Mur d'une hauteur maximum de 2.00m
 -  - Clôture grillage souple gris, d'une hauteur maximum de 2.00m doublée ou non d'une haie d'essences locales variées
- ou
- Mur bahut de 1.00m de hauteur maximum surmonté d'une grille, le tout n'excédant pas une hauteur de 1.50m
 - Clôture végétale doublée ou non d'un grillage souple gris n'excédant pas une hauteur de 1.50m

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

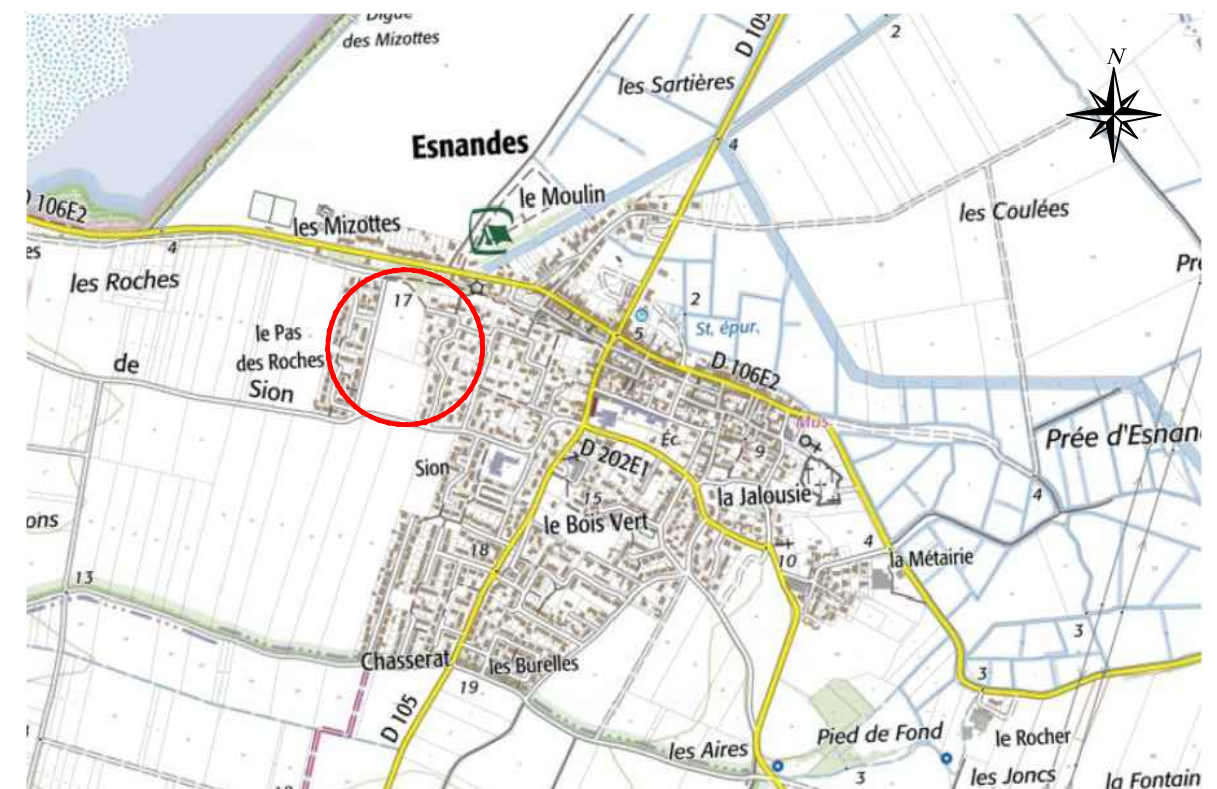
PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE

Lot n° 7

Cadastré: ZB n° 558
Surface : 348 m²

Permis d'aménager n° PA 17 153 19 0001 accordé le 15 mai 2019.
Permis d'aménager n° PA 17 153 19 0001 mod 1 délivré le 26 décembre 2019

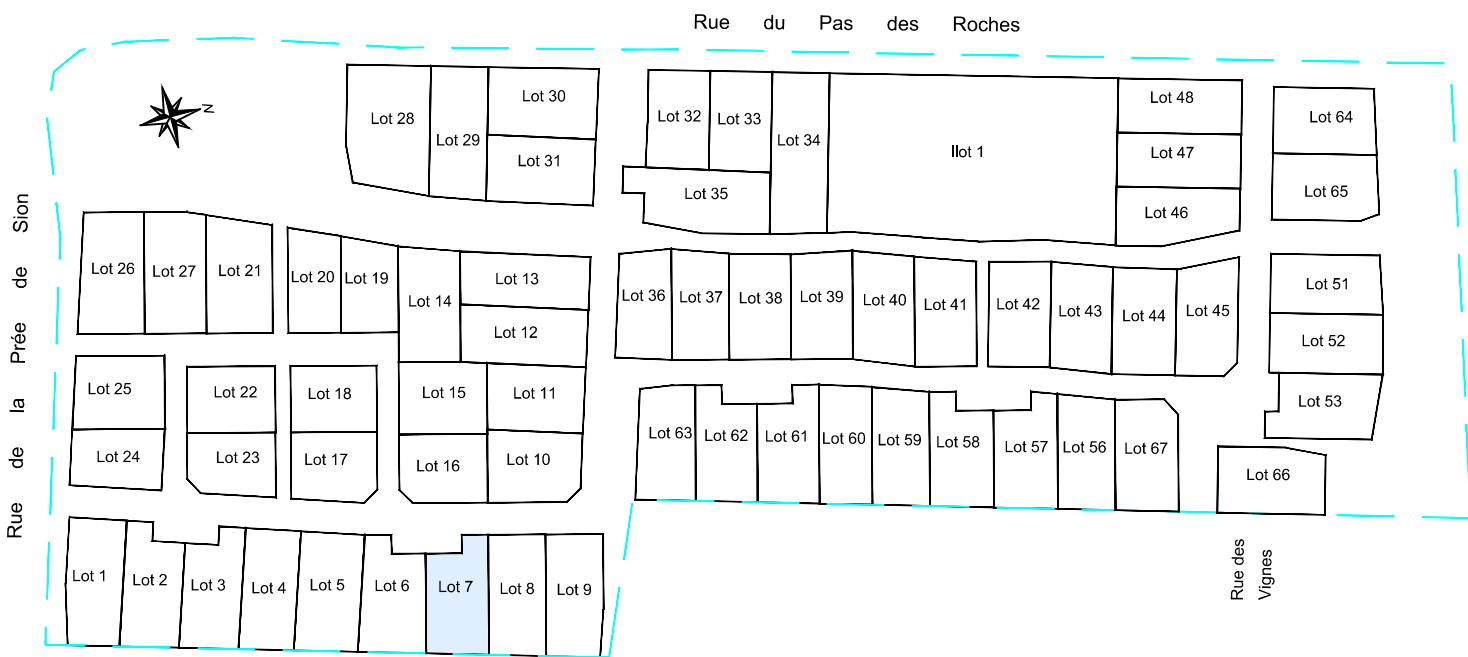
Plan de situation



Maître d'Ouvrage
GPM IMMOBILIER
Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS SUR MER
Tél : 05.46.37.03.00
E-mail : contact@gpm-immobilier.com

Architecte Urbaniste :
G.H.E.C.O. Urbanisme
13 bis, rue Buffetierie
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.41.01.92
E-mail : gheco@wanadoo.fr

Bureau d'études
S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48
E-mail : geometres@bcge17.com



	Enrobés		Herbe		Stabilisé calcaire
	Mélange terre / pierre		Béton désactivé		Béton désactivé ou autre revêtement coloré
	Accès véhicule au lot - Position obligatoire		Caniveau béton		Bordure béton
	Accès véhicule au lot - 2 positions possibles		Altitude terrain naturel (après travaux de viabilité)		Altitude projet voirie finie
	Accès véhicule au lot A créer obligatoirement sur le linéaire visé		Place de stationnement		Place de stationnement P.M.R
	Accès véhicule à l'ilot Deux accès possibles sur le linéaire visé		Borne bois		Arceaux pour vélo
	Accès véhicule au lot - Position obligatoire Espace non clos de 5m (minimum) x 5m (minimum)		Borne métal		Sens de circulation
	Accès véhicule au lot Une position à choisir entre les 2 propositions Espace non clos de 3.5m (minimum) x Xm (minimum)		Haie basse décorative		Haie arbustive
	Accès véhicule au lot Position obligatoire Espace non clos de 3.5m (minimum) x Xm (minimum)		Arbre d'alignement (Erable elsrijk, poirier fleurs, ...)		Arbre en forme naturelle ou en cépée (Erable champêtre, frêne raywood, saule blanc ...)
	Angle bâti de la construction principale sur au minimum 5m de longueur dans les deux directions.		Borne OGE		Bandes podotactiles
	Ligne d'accroche obligatoire de tout ou partie de la construction principale.		Clôture existante		Périmètre du lotissement
	Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.		Limite de PLU		Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
	Hauteur de construction limitée à 4m		Arrivée Eau Potable		Coffrets EDF et GDF
	Zone inconstructible		Boitier de branchement Télécom		Candélabre à poser
	Zone remblayée par le lotisseur lors des travaux de viabilité		Coordonnées : Système Lambert 93 Zone 5 (CC46)		
	Bassin d'infiltration ou noue		Nivellement : I.G.N. 69 (altitudes normales)		

